



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Tél. : 05.59.68.33.71

Fax. : 05.59.68.32.23

Mail : mairie.sedzere@wanadoo.fr

Présents : MM. Larroze, Barrère, Courrèges, Loste-Bordenave, Gonzalez Gonzalez, Marques,

Absents excusés : M. Grabé-Bidau, Séverin, Oddos, Caillard.

Secrétaire de séance : M. Courrèges.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1) Délibérations :

1.1) 2021/19 : décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2021 :

Sur demande du Service de Gestion Comptable (SGC – trésorerie), il nous faut modifier le budget de la façon suivante :

1.1.1) Pour les dépenses SDEPA (extensions électriques) :

Ouvrir des crédits au compte 20412 (investissement) pour payer les dépenses prévues initialement au compte 6573 (fonctionnement).

La somme de 2 500 € sera prise sur l'opération n° 35 « rénovation Maison Pour Tous-Mairie » - compte 231 (investissement).

1.1.2) Opération d'ordre :

Travaux de bornage du Chemin de Daguet faits en 2017. Cette opération avant travaux doit être intégrée au compte 2151-041 (investissement).

Pour cela, il convient d'ouvrir des crédits au compte 2151-041 à hauteur de 1 000 € (dépense) ainsi qu'au compte 203-041 (recette) pour la même somme.

➤ **Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité des présents, pour ces deux modifications.**

1.2) 2021/20 : Amortissement du compte 20412 :

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la durée de l'amortissement des dépenses imputées au compte 20412 sur une durée de cinq ans.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour cette durée d'amortissement.**

1.3) 2021/21 : Avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité :

Une convention relative à la télétransmission des actes a été signée avec le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 10 décembre 2010 pour dématérialiser certains actes soumis au contrôle de légalité via l'application « @ctes ».

Le système « @ctes » offre la possibilité aux collectivités de transmettre sous format électronique les actes relevant de la commande publique.

Le Maire propose d'étendre le périmètre des actes transmis par voie électronique au représentant de l'État aux actes de la commande publique et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention en vigueur.

- ***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'étendre le périmètre des actes transmis au contrôle de légalité et autorise le Maire à signer l'avenant.***

1.4) 2021/22 : Avenant n° 1 à la convention entre la commune de SEDZERE et la Communauté de Communes Nord Est Béarn (CCNEB) relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes liés à l'occupation des sols :

La Communauté de Communes du Nord Est Béarn a mis en place un service d'aide à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (service ADS), pour les communes de l'EPCI qui le souhaitent.

Les communes restent compétentes pour la délivrance des actes et autorisations d'urbanisme.

En 2021, afin de gagner en efficacité, une réorganisation du service d'instruction du droit des sols et des évolutions de pratiques ont été mises en place. : Une modification de l'aide à l'instruction des dossiers de certificats d'urbanisme de simple information a été décidée : ceux-ci seront désormais traités par les communes, sans intervention du service ADS de la CCNEB.

La prise d'un avenant aux conventions initiales doit être signé par la commune pour formaliser cette évolution de pratique par la modification de l'article 2 de la convention initiale.

- ***Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, se prononce favorablement pour cet avenant et autorise le Maire à le signer.***

1.5) 2021/23 : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés (SELGL) :

Le RPQS du SIAEP LGL pour l'année 2020 a été approuvé par l'assemblée délibérante du SELGL. Ce rapport a été diffusé aux Conseillers Municipaux et est disponible sur le site Internet du SELGL : <https://www.luygabaslees.fr/telechargements/> onglet « **RAPPORTS ANNUELS** ».

- Le SELGL regroupe 93 communes réparties sur quatre Communautés de Communes Il assure la distribution de l'eau potable à 41 556 habitants.
- Le taux de conformité des analyses de qualité est de 100 %. L'eau est de bonne qualité sur l'ensemble du territoire (877 analyses effectuées).
- Le linéaire du réseau est de 1 496 km.
- L'eau provient de :
 - L'Aygue Blanche (Louvie-Juzon)
 - L'Aygue Nègre (Asson)
 - Deux forages de Baudreix

- Forages de Burosse, Lalongue, Lespielle
- La consommation globale est de 247 554 m³ pour l'année, en augmentation de 8,5 % par rapport à 2019.
- Tarification : 2,34 € TTC/m³ jusqu'à 120 m³ consommés.
- Travaux :
 - Sur les cinq dernières années, 79,50 km de réseau ont été renouvelés. Le taux de renouvellement est de 1,08 % ;
 - L'âge moyen du réseau s'établit à 92 ans ;
 - L'objectif du Syndicat est d'atteindre et de maintenir le taux de renouvellement de 1,20 % ;
 - En 2020, 123 branchements ont été renouvelés.

2) Informations – questions diverses :

2.1) Point des demandes d'urbanisme :

- PC 21P0005 : M. MARQUES D. – Construction carport : déposé le 15/11/21 ;
- DP 21P0011 : M. BONNEFONT S. – Pose vélux : accordée le 25/11/21 ;
- DP 21P0013 : M. LABAN J.N. – Réfection toiture + isolation : déposée le 22/10/21 ;
- DP 21P0014 : Mme QUENARDEL M. – Pose vélux : déposée le 03/11/21 ;
- DP 21P0015 : Mme QUENARDEL M. – Extension maison (SDB) : déposée le 03/11/21 ;
- DP 21P0017 : M. BENHACOUN C. – Pose panneaux photovoltaïques : déposée le 12/11/21 ;
- DP 21P0018 : DEAL ECO (M. BARRERE L.) - Pose panneaux photovoltaïques : déposée le 17/11/21 ;
- DP 21P0019 : M. CASSOULONG C. – Réfection toiture + pose panneaux photovoltaïques : déposée le 24/11/21 ;
- CUa 21P0018 : SELARL LAPLACE/GARDELLE : vente DARRIEUMERLE/MELLINGER-DANTAA ;
- DP 21P0020 : M. GOHARD – Pose panneaux photovoltaïques : déposée le 24/11/21.

2.2) Vente bois de chauffage :

Elle aura lieu le 11 décembre 2021. Rendez-vous à 9h devant la Mairie.
S'inscrire auprès de la Mairie avant le 2 décembre 2021.

2.3) Entretien voirie :

Bouchage de trous sur le Chemin de la Plantagne.

2.4) Eclairage festif :

Il sera mis en place le 11 décembre 2021 après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué.
La séance est levée.

